2024
2025

CONTRAT MUNICIPAL DE RENTRÉE SCOLAIRE

Restauration, accompagnement scolaire, accueil de loisirs ...

Du 1er avril au 31 juillet 2024

Inscriptions en ligne :
https://portail-famille.colombes.fr

ORDINATEURS À DISPOSITION à l'Hôtel de Ville, et dans les structures France Services Fossés-Jean et Aragon.

Colombes

RENDEZ-VOUS SUR VOTRE PORTAIL FAMILLE

HTTPS://PORTAIL-FAMILLE.COLOMBES.FR

RUBRIQUE INSCRIPTIONS, FORMULAIRE QF ET FICHE SANITAIRE 2024-2025



FAITES CALCULER
VOTRE QUOTIENT FAMILIAL 2024-2025
ET ENREGISTREZ
les informations nécessaires à l'accueil de vos enfants au sein des activités municipales

MUNISSEZ-VOUS DES DOCUMENTS SUIVANTS :

- Avis d'imposition ou de non-imposition sur les revenus 2022 ;
- Un justificatif de domicile datant de moins de trois mois ;
- Tout document permettant d'enregistrer un changement de situation (acte de naissance, document officiel attestant d'une séparation, etc.).

Cette démarche est indispensable si vous souhaitez que vos enfants participent aux activités municipales en 2024-2025 et notamment :

- accueil avant et après l'école,
- accompagnement scolaire, /atelier du soir,
- restauration scolaire,
- accueil de loisirs du mercredi ou des vacances.

ORDINATEURS À DISPOSITION
à l'Hôtel de Ville,
et dans les structures France Services
Fossés-Jean et Aragon.
INSCRIPTIONS POSSIBLES
PAR LES AGENTS D'ACCUEIL
SUR RENDEZ-VOUS.

MODALITÉS DE RÉSERVATION ET DE FACTURATION

À la présence*

- Accueil du matin en maternelle et en élémentaire ;
- Accueil du soir en maternelle ;
- Accompagnement scolaire en élémentaire / ateliers du soir en élémentaire ;
- Accueil de loisirs du mercredi.

Aucune réservation n'est nécessaire, une facture est établie en fin de mois en fonction des présences de l'enfant.

**Pour les élèves des écoles publiques de la ville de Colombes, aucune formalité d'inscription n'est nécessaire.*

À la réservation

- Restauration scolaire : réservations au minimum 8 jours à l'avance
(pour la première semaine de septembre, réserver les repas de vos enfants à la restauration scolaire avant le 20 août 2023);
- Accueil de loisirs pendant les vacances scolaires :le calendrier vous sera transmis en septembre 2024.**

Une réservation via le portail famille est nécessaire.
La facture est établie en fin de mois en fonction des réservations, qu'il y ait eu ou non présence de l'enfant (excepté sur justificatif médical présenté dans les 8 jours).
Nb : Un tarif différent est appliqué si l'enfant fréquente l'activité sans réservation (voir le tableau des tarifs).

** Avant de réserver les journées d'accueil de loisirs, les enfants ne fréquentant pas les écoles publiques de la ville doivent être inscrits via la bulle « Inscriptions » du portail famille.

POUR TOUTE QUESTION COMPLÉMENTAIRE,
RETROUVEZ LA FOIRE AUX QUESTIONS SUR VOTRE PORTAIL FAMILLE
OU CONTACTEZ LE SERVICE
ACCUEIL INSCRIPTIONS RÉGIE PÉRISCOLAIRE AU 01 47 60 80 50
OU CMRS@MAIRIE-COLOMBES.FR

VOUS POUVEZ ÉGALEMENT CONSULTER
LE SITE INTERNET
DE LA VILLE, RUBRIQUE EDUCATION/CMRS



PLANNING DE LA SEMAINE

	LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI
7h45-8h50	Accueil du matin	Accueil du matin	Accueil de loisirs	Accueil du matin	Accueil du matin
9h-12h	Temps scolaire	Temps scolaire		Temps scolaire	Temps scolaire
12h-13h30	Pause méridienne	Pause méridienne	Pause méridienne	Pause méridienne	Pause méridienne
13h30-16h30	Temps scolaire	Temps scolaire		Temps scolaire	Temps scolaire
16h30-17h	Goûter (goûter fourni par la ville)	Goûter (goûter fourni par la ville)		Goûter (goûter fourni par la ville)	Goûter (goûter fourni par la ville)
17h-18h30 Maternelle*	Accueil du soir	Accueil du soir		Accueil du soir	Accueil du soir
17h-18h Élémentaire**	Étude : CP - CM1 - CM2 Ateliers : CE1 - CE2	Étude : CE1 - CE2 Ateliers : CP - CM1 - CM2		Étude : CP - CM1 - CM2 Ateliers : CE1 - CE2	Étude : CE1 - CE2 Ateliers : CP - CM1 - CM2
18h-18h30 Élémentaire***	Accueil du soir	Accueil du soir		Accueil du soir	Accueil du soir

*Sortie échelonnée entre 17h et 18h30 pour l'accueil du soir, entre 16h30 et 18h30 pour le mercredi et les vacances.
** Accompagnement scolaire ou ateliers du soir selon le niveau scolaire de l'enfant
*** Sortie échelonnée entre 18h et 18h30 pour les élémentaires.

